COMMUNE DE CAUROY LES HERMONVILLE

ARRONDISSEMENT DE REIMS

51220

Tél.: 03 26 61 52 51 Fax: 03 26 61 55 41

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021.

Etaient présents: MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, DESOUTTER Jean-Michel, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Absents excusés : Madame LALLEMENT Sandrine ayant donné son pouvoir à Madame CHAMPION Marie-France.

Secrétaire de séance : Monsieur ROCHET Bertrand.

Approbation du compte rendu du conseil du 31 août 2021 : le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 31 août 2021.

Monsieur le Maire précise quelques points :

- Il est nécessaire de fixer une commission voirie comme évoqué lors du précédent conseil. La date du lundi 4 octobre 2021 est retenue, rendez-vous à 9 h devant la mairie.

<u>Participation pour réalisation de bateaux rue du 119ème RI</u>: Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du conseil municipal du 14 juin dernier, la décision de principe pour la refacturation des bateaux avait été prise.

La facture étant réglée et la demande de versement de la subvention étant en cours, Monsieur le Maire présente au conseil le calcul des montant à refacturer à savoir :

- Bateau simple : 410,50 € subvention = 246,30 € HT soit 295,56 € TTC
- Bateau double : 821 € subvention = 492,60 € HT soit 591,12 € TTC.

Le conseil à l'unanimité valide ces montants.

Délibération n° 2021-6-1: participation pour création de bateaux.

Suite à la délibération du 14 juin 2021 décidant la participation des propriétaires pour la création de bateaux en bordure de voies départementales,

Les travaux étant terminés rue du 119^{ème} RI, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la répartition suivante pour les propriétaires de la rue du 119^{ème} RI pour qui les bateaux ont été créés :

- Bateau simple : 410,50 € 164,20 € (subvention 40%) = 246,30 € HT soit 295,56 € TTC pour :
 - Mr FRUCHART Émilien et Mme DANLOUP Manon domiciliés au 16 rue du 119 ème RI
 - Mr BAUDRY Esly et Mme ABATI Yanna propriétaires au 18 rue du 119^{ème} RI
- Bateau double: 821,00 € 328,40 € (subvention 40%) = 492,60 € HT soit 591,12 € TTC pour:
 - Mr BIGAND Julien et Mme TANGUY Marjorie domiciliés au 20 rue du 119ème RI

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Eglise: Monsieur le Maire explique au conseil les dernières avancées du dossier de l'église à savoir :

- Le 7 septembre 2021 les services de la DRAC nous ont signifiés que notre dossier n'était plus subventionnable en 2021 et qu'il fallait représenter une demande de subvention au 2^{ème} semestre 2022 pour attribution fin 2022 début 2023
- Suite à ce courrier, Monsieur le Maire a appelé le chef de ce service pour lui expliquer que l'appel d'offres était en cours et que la commune n'avait pas les moyens de faire les travaux sans la subvention de la DRAC. Un mail est arrivé en mairie demandant de représenter une demande de subvention avant le 29 octobre 2021 avec les montants des devis retenus dans le marché.
- Le lundi 27 septembre 2021, la commission d'appel d'offres s'est réunie avec l'architecte qui a présenté l'analyse des offres. L'estimation était à 925 000 € pour la totalité des travaux car l'appel d'offres a été fait sur les deux tranches.
 - L'analyse présente les résultats suivants :

• Lot 1, maçonnerie, pierre de taille : BATIMENTS ASSOCIES qui totalisait 86 points sur 100 pour un montant de 675 522,34 € (tranche 1 : 286 175,24 €, tranche 2 : 389 347,10 €) après une négociation qui a été faite par l'architecte suite à la suppression d'un point qui a été mis en option pour la recherche de polychromes.

Une option 2 a été mise pour le parapluie qui serait installé sur les échafaudages

- Lot 2, charpente: 2 offres ont été reçues: JD CHARPENTE qui totalise 88 points sur 100 pour un montant de 63 781,90 € HT (tranche 1: 46 051,90 € HT, tranche 2: 17 730 € HT), ART ET TECHNIQUE DU BOIS qui totalise 80,4 points sur 100 pour un montant de 113 655,25 € HT (tranche 1: 78 712,10 € HT, tranche 2: 21 148,15 € HT)
- Lot 3, couverture : 2 offres ont été reçues : GOURDON qui totalise 90 points sur 100 pour un montant HT de 243 828,96 € (tranche 1 uniquement) et COANUS qui totalise 89 points sur 100 pour un montant HT de 250 557,50 € (tranche 1 uniquement)

Les propositions de l'architecte sont :

- Lot 1: BATIMENTS ASSOCIES

Lot 2 : JD CharpenteLot 3 : GOURDON

Monsieur le Maire propose au conseil de retenir les entreprises sous réserve de l'obtention des subventions sans retenir d'option pour le lot 1. L'affermissement des tranches ne se fera qu'à l'obtention des subventions. Il propose de faire des demandes de subvention à la DRAC, à la Région et au Département. Le conseil à l'unanimité décide la retenue des entreprises tel que proposé par l'architecte avec affermissement des tranches à l'obtention des subventions et de demander des subventions à la DRAC, la Région et le Département.

Monsieur le Maire propose au conseil de déposer un dossier de demande de dons auprès de la Fondation du Patrimoine mais le conseil doit décider ce que les donateurs recevront en contrepartie de leur don. Il propose :

- Pour un don inférieur à 100 € : une carte de l'église
- Pour les dons entre 100 € et 1 500 € : une ancienne tuile
- Pour les dons supérieurs à 1 500 € : son nom inscrit sur un caliquot des donateurs.

Le conseil valide à l'unanimité ces propositions et donne autorisation au Maire de déposer le dossier et de le modifier si besoin.

Délibération n° 2021-6-2 : demande de subvention à la DRAC pour restauration de l'église

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de restauration de l'église Notre Dame et Saint Nicaise.

L'ensemble des travaux est évalué à 576 056,10 € HT pour la tranche 1.

Le financement sera assuré par une subvention escomptée des services de la DRAC et par l'autofinancement ou des emprunts.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la réalisation pour 2021 de ces travaux
- Approuve le financement présenté par le Maire
- Demande l'inscription du dossier au programme de subvention de la DRAC pour 2021

Délibération n° 2021-6-3 : demande de subvention à la Région pour restauration de l'église

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de restauration de l'église Notre Dame et Saint Nicaise.

L'ensemble des travaux est évalué à 670 212,40 € HT :

- Tranche 1 des travaux de restauration : 576 056,10 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 91 566,30 € HT
- Mission SPS : 2 590,00 € HT

Le financement sera assuré par une subvention escomptée des services de la Région et par l'autofinancement ou des emprunts.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la réalisation pour 2021 de ces travaux
- Approuve le financement présenté par le Maire
- Demande l'inscription du dossier au programme de subvention de la Région

Délibération n° 2021-6-4 : demande de subvention au Département pour restauration de l'église.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de restauration de l'église Notre Dame et Saint Nicaise.

L'ensemble des travaux est évalué à 670 212,40 € HT :

- Tranche 1 des travaux de restauration : 576 056,10 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 91 566,30 € HT
- Mission SPS: 2590,00 € HT

Le financement sera assuré par une subvention escomptée des services du Département et par l'autofinancement ou des emprunts.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide la réalisation pour 2021 de ces travaux
- Approuve le financement présenté par le Maire
- Demande l'inscription du dossier au programme de subvention du Département

Chauffage salle associative: Monsieur le Maire explique au conseil que le cabinet DE MARNE ne nous a pas encore transmis de devis pour pouvoir éventuellement lancer la demande de subvention à la région pour les communes rurales. Le dossier est à déposer avant le 30 septembre 2021. On attend d'avoir un devis peut-être le 29 septembre 2021.

Pour la convention il faut attendre la réunion de l'assemblée générale du 2 octobre prochain qui validera les membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira ensuite pour élire les membres du bureau. Il faut donc attendre d'avoir les noms des interlocuteurs de l'association.

Droits de préemption urbains : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé des refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelle AC 503 pour une surface de 721 m² située 1 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 522 pour une surface de 556 m² située 2 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 504 pour une surface de 685 m² située 3 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 521 pour une surface de 564 m² située 4 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 505 pour une surface de 543 m² située 5 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 520 pour une surface de 565 m² située 6 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 506 pour une surface de 585 m² située 7 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 519 pour une surface de 565 m² située 8 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 507 pour une surface de 585 m² située 9 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 518 pour une surface de 565 m² située 10 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 508 pour une surface de 514 m² située 11 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 517 pour une surface de 499 m² située 12 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 509 pour une surface de 585 m² située 13 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 516 pour une surface de 565 m² située 14 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 510 pour une surface de 585 m² située 15 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 515 pour une surface de 565 m² située 16 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 511 pour une surface de 584 m² située 17 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 512 pour une surface de 584 m² située 19 rue Serge et Colbert MAILLARD
- Parcelle AC 513 pour une surface de 585 m² située 21 rue Serge et Colbert MAILLARD

Informations lotissements: Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine du Grand Reims prépare une convention type pour la reprise des voiries et réseaux des lotissements.

La communauté urbaine a décidé de revoir tous les tableaux verts des 140 communes car dans certains il y a des chemins qui ne doivent pas y être.

La réception partielle du lotissement des Houettes est prévue le 12 octobre 2021.

<u>Manifestations fin d'année</u>: Monsieur le Maire expose au conseil qu'il faut prévoir les manifestations de fin d'année à savoir:

- Fête de Noël des enfants : quelle formule doit-on privilégier à savoir un spectacle dans la salle avec pass sanitaire pour les parents et adultes présents ou passage du Père Noël chez les enfants inscrits comme l'an dernier ? Le conseil décide le passage chez les enfants inscrits.
- Peut-on proposer au CCAS l'organisation du repas de fin d'année sachant que le pass sanitaire sera obligatoire et que le CCAS ne peut fournir des colis à toutes les personnes concernées (104 personnes de 63 ans et plus). Le conseil opterait pour le repas.
- Vœux du Maire et accueil des nouveaux habitants : la date retenue est le samedi 15 janvier 2022 avec pass sanitaire.

<u>Informations sur la Cu du Grand Reims</u>: Monsieur le Maire donne les dernières informations sur la Cu du grand Reims en sa possession:

- La synthèse de la programmation de voirie a été établie avec un montant de 933 303 € pour les 12 communes du Pôle territorial du Nord Champenois.
- Curage des réseaux d'assainissement
- Courrier appel à projet de la délinquance
- Ordre du jour du prochain conseil communautaire
- Association Invest'in Reims : dans le projet de territoire, le personnel de l'association sera repris
- Rappel city Grand Est : voiture en autopartage à Reims. Le grand Reims entre au capital de cette entreprise
- Bataillon de prévention au quartier Croix Rouge pour « pacifier » le quartier
- Convention d'objectif entre le foyer rural des Deux Coteaux et le foyer rural de Loivre
- La Cu a adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion
- La commune de Thil a obtenu une aide de 7 700 € environ pour les eaux pluviales sur la RD.
- Courcy a eu une réversion de taxe d'aménagement pour l'aménagement d'aire de jeux. A voir quand les lotissements seront terminés.
- Appel à projet pour le programme local de réduction des déchets pour la collecte du verre. Les habitants peuvent voter sur le site du Grand Reims pour l'un des trois projets. Ce dossier sera mis sur Panneaupocket
- Projet de résiliation avec la société MARS : les comptes étant déficitaires depuis 3 ans, si les actionnaires sont d'accord, cette résiliation serait effective fin 2023.
- Campagne de tests salivaires dans les écoles de Cormicy, une demande d'aide des employés communaux pour la mise en place a été faite
- Souci avec UPCA : il manque des maîtres-nageurs et il y a des problèmes de propreté
- Commission harmonisation du prix de l'eau : 2 scénarios sont à l'étude
- Conférence des Maires du 30 septembre 2021 : chercher des nouveaux produits phyto dans l'eau, transports publics, attractivité sont à l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire, Guy LECOMTE